PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

20 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame de Lourdes, bureau 209, le MERCREDI 20 MARS 2019, à 19 h 36, à laquelle :

SONT PRÉSENTS:

, maire de Béarn M. Luc Lalonde

M. Guy Abel ,maire de Duhamel-Ouest M. André Pâquet , maire de Fugèreville ,maire de Guérin M. Maurice Laverdière M. Norman Young ,maire de Kipawa M. Gérald Charron ,maire de Laforce

M^{me} France Marion ,mairesse de Latulipe-et-Gaboury

M. Daniel Barrette ,maire de Laverlochère-Angliers et préfet

suppléant de la MRCT

M. Simon Gélinas ,maire de Lorrainville M. Alexandre Binette ,maire de Moffet M^{me} Lyne Ash mairesse de Nédélec

M. Nico Gervais ,maire de Notre-Dame-du-Nord

M^{me} Isabelle Coderre ,mairesse de Rémigny

M^{me} Carmen Côté ,mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues M^{me} Lynda Clouâtre ,promairesse de Saint-Édouard-de-Fabre M. Marco Dénommé ,maire de Saint-Eugène-de-Guigues M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre M. Yves Ouellet , maire de la Ville de Témiscaming , maire de la Ville de Ville-Marie M. Michel Roy

M^{me} Patricia Noël présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc ,préfète de la MRCT

EST ABSENT:

,maire de Saint-Édouard-de-Fabre M. Mario Drouin

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Daniel Dufault ,coordonnateur au service d'aménagement

M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,

humaines et matérielles

M^{me} Katy Pellerin

M^{me} Jessica Morin-Côté ,greffière et secrétaire-trésorière adjointe directrice du Centre de valorisation et

responsable de la gestion des matières

résiduelles

M^{me} Lyne Gironne ,directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B.: Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 17h à 19 h 36.

03-19-097 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 36 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Alexandre Binette appuyé par M^{me} Isabelle Coderre et résolu unanimement

- QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- QUE soit reporté à une séance ultérieure les deux points suivants:
 « Registre des armes à feu » et « Avis de motion et dépôt du projet de règlement pour l'inscription du préfet de la MRC de Témiscamingue au RREM ».
- QUE soit ajouté à l'article « Affaires nouvelles », le point « Pancarte ».
- QUE l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

MOT DE LA PRÉFÈTE.

Suite à la présentation du budget fédéral, alors que le gouvernement annonçait de nouvelles sommes pour le déploiement du service Internet haute vitesse (IHV), Madame Bolduc déplore que ces sommes soient réparties sur 10 ans, alors que le besoin est criant pour les régions rurales. Elle a d'ailleurs reçu un appel téléphonique de M. Stéphane Lauzon, député fédéral d'Argenteuil-Petite Nation qui voulait en savoir davantage sur les raisons de l'insatisfaction de la préfète à l'égard de cet engagement du gouvernement fédéral et de la possibilité que le programme d'infrastructure puisse venir combler rapidement les besoins en termes de couverture pour le Témiscamingue. Si tel est le cas, Mme Bolduc s'excusera publiquement si le service IHV est complété dans la prochaine année.

<u>03-19-098</u> ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU <u>20 FÉVRIER 2019.</u>

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2019 ayant été remis ou transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière appuyé par M. Marco Dénommé et résolu unanimement

 QUE ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

<u>Information</u> COMMISSION CULTURELLE - LANCEMENT DE L'EXPOSITION 2019.

Madame Lynda Clouâtre, promairesse de St-Édouard-de-Fabre, présente madame Diane Desrochers dont l'exposition orne depuis le 25 février la salle du conseil de la MRC de Témiscamingue. Elle en profite pour remettre ses félicitations de la part de la Municipalité de St-Édouard-de-Fabre à cette artiste talentueuse de leur municipalité.

Madame Desrochers, artiste peintre, prend la parole et remercie la MRC de lui offrir l'opportunité de présenter ses œuvres. Son exposition « Intemporel » est une série de 15 peintures animalières figuratives.

Madame Véronic Beaulé, agente de développement culturel, mentionne que le vernissage a eu lieu le 15 mars dernier et que les peintures de Madame Desrochers seront exposées jusqu'au 1er juillet 2019. Il est prévu qu'au retour de la saison estivale un autre artiste sera sélectionné afin qu'il puisse exposer ses œuvres dans la salle du conseil. Il s'agit d'un nouveau projet pour la Commission culturelle qui prévoit ainsi encourager deux artistes par années. À la fin de l'exposition, une œuvre sera achetée par la MRC de Témiscamingue

<u>Information</u> PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

1^{re} partie

Des questions en lien avec les gentilés du Témiscamingue et de l'Abitibi, la notion de plaideur quérulent, le classement des écoles au palmarès annuel de La Presse, l'exploitation de la forêt, les personnes invitées aux consultations publiques pour le PAFIO ont été posées par des membres de l'assistance.

Mme Bolduc rappelle que les questions qui sont adressées à la MRC, doivent relever des mandats ou responsabilités de celle-ci. Les questions en lien avec les autres sphères d'activités devraient être adressées aux instances qui les concernent.

Note : Arrivée de Madame Patricia Noël; il est 19 h 55.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).

Il est prévu que le GIRAT fasse une présentation d'ici juin 2019 sur le projet Mobile AT. Récemment, l'entente a été signée pour finaliser avec tous les partenaires financiers, incluant les instances gouvernementales. Au niveau du déploiement, les tours de Kipawa et Belleterre sont ciblées pour l'année 2019.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE - PROJET ONIMIKI.

Le 7 mars dernier, une rencontre a eu lieu à Kebaowek avec les membres des communautés de Kebaowek et Wolf Lake, de la municipalité de Kipawa et la ville de Témiscaming ainsi que la MRC de Témiscamingue. Il est primordial que le ministre Jonathan Julien, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, soit rapidement interpellé sur l'importance de ce projet pour le milieu.

Des rencontres sont prévues avec des personnes de confiance qui pourront aider à faire cheminer le dossier dans le futur.

De nouvelles bannières seront acquises pour être affichées dans différents édifices municipaux, notamment dans le sud du Témiscamingue.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE.

Le lancement de la stratégie d'attractivité du Témiscamingue aura lieu le 27 de mars prochain au théâtre du RIFT. La population est invitée à participer à ce lancement en grand nombre. Les places étant limitées, les personnes qui désirent assister au lancement doivent se procurer un billet.

<u>03-19-099</u>

PROJET DES PONTS GRASSY NARROW À MOFFET: DEMANDE D'APPUI.

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction des ponts du Grassy-Narrow est un projet issu du milieu;

CONSIDÉRANT QUE ce projet résulte d'un partenariat entre la municipalité de Moffet et la Première Nation de Long Point First Nation;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude de faisabilité technique réalisée et les appuis reçus du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction des ponts du Grassy-Narrow est inscrite au schéma d'aménagement de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT le potentiel important de retombées économiques pour la région;

CONSIDÉRANT le potentiel de développement touristique régional associé à ce projet ;

CONSIDÉRANT la valeur environnementale de ce projet à la fois pour l'utilisation de bois d'ingénierie pour la construction que pour l'optimisation significative des distances de transports qu'il permettrait;

CONSIDÉRANT la valeur historique, patrimoniale et architecturale d'un tel projet et son potentiel de faire rayonner toute la région ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet offre un potentiel de désenclavement et de revitalisation de l'Est témiscamien ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par M. Alexandre Binette appuyé par M. Nico Gervais et résolu unanimement

 QUE la MRC de Témiscamingue accorde un appui politique à la municipalité de Moffet et à la communauté de Long Point First Nation pour la réalisation de ce projet des ponts du Grassy-Narrow.

 QUE la MRC de Témiscamingue offre un service d'accompagnement selon les disponibilités des ressources humaines pour la poursuite du projet des ponts du Grassy-Narrow, incluant la préfète.

Information REGISTRE DES ARMES À FEU.

Ce point est remis à une séance ultérieure

Information PISCINE MUNICIPALE.

Une rencontre du comité piscine a eu lieu dernièrement. De nombreuses discussions touchant les modes de financement et le fonctionnement de ce financement ont eu lieu.

Un rapport paraîtra prochainement et sera mis disponible sur le site internet de la MRC de Témiscamingue.

La firme l'Escabeau est déjà à l'œuvre pour la réalisation du mandat octroyé à la séance du mois de février.

<u>Information</u> OCCUPATION ET VITALITÉ DU TERRITOIRE ET DES <u>COMMUNAUTÉS RURALES.</u>

Un lac à l'épaule aura lieu prochainement entre les membres du conseil afin de discuter de l'occupation et de la vitalité du territoire. La date n'est pas encore fixée, mais il est prévu qu'il ait lieu en fin avril ou début mai.

Lors du lac à l'épaule, des discussions auront lieu sur les changements climatiques et les impacts que ceux-ci pourront avoir sur la gestion du territoire. Notamment, les conditions climatiques exceptionnelles de cette année ont causé de nombreux dommages matériels en causant l'effondrement de nombreuses toitures. L'organisme Ouranos pourrait être mis à contribution pour venir exposer les impacts pour le milieu municipal.

<u>03-19-100</u> INTERNET HAUTE VITESSE: COMMUNICATION-<u>TÉMISCAMINGUE - ÉTAT DE SITUATION.</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est actuellement caution d'une marge de crédit disponible auprès de la Caisse Desjardins pour les utilisations de Communication-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE ladite marge de crédit n'est pas utilisée par Communication-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les risques que ladite marge de crédit soit utilisée considérant la situation actuelle de Communication-Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par Mme France Marion et résolu unanimement

 DE DEMANDER la fermeture de la marge de crédit de Communication-Témiscamingue auprès de la Caisse Desjardins du Témiscamingue.

<u>Information</u>

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR L'INSCRIPTION DU PRÉFET DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE AU RREM

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

<u>03-19-101</u>

AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (NO 043-07-1991): ZONES COMMERCIALES DANS LE VILLAGE DE LANIEL ET RÈGLES POUR GARDER LES POULES.

Monsieur Yves Ouellet, maire de la Ville de Témiscaming, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage du territoire non organisé (no. 043-07-1991) sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Le but du règlement est de créer 3 zones exclusivement commerciales, dans le village de Laniel, pour des entreprises reliées au parc Opémican. Le projet de règlement contient aussi des règles pour garder des poules (normes pour abri, hygiène, bon voisinage, etc).

03-19-102

ADOPTION DU PREMIER PROJET POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (NO 043-07-1991): ZONES COMMERCIALES DANS LE VILLAGE DE LANIEL ET RÈGLES POUR GARDER LES POULES.

Premier projet de règlement numéro 200-04-2019

Modifiant le règlement de zonage numéro 043-07-1991

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage doit être modifié pour prévoir des zones exclusivement commerciales pour des entreprises reliées à l'ouverture du parc Opémican et pour édicter des règles pour garder des poules;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 20 mars 2019 conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

 D'ADOPTER ce premier projet de règlement conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les modifications suivantes seront apportées au règlement de zonage numéro 043-07-1991 :

<u>Article 1</u>: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

<u>Article 2</u>: Le plan de zonage est modifié. Deux (3) zones exclusivement commerciales sont créées (voir plan en annexe):

Ca2: terrain appartenant à la MRC: lot 30-11-A-p, rang 8, canton Mazenod (1974, route 101);

Ca3: terrain appartenant à la MRC: lot 55 du cadastre du village de Laniel, lot 30-2-p, rang 8, canton Mazenod (1983, route 101);

Ca4: terrain appartenant à monsieur Jacques Venne: blocs 5 et 6 du canton Mazenod, lots 30-5-2-1, 31-4 et 31-5-1, du rang 8, canton Mazenod.

<u>Article 3</u>: L'article 4.25.1 est ajouté au règlement de zonage.

4.25.1 Normes applicables à la garde des poules dans le village de Laniel (zones R1, R/Ca1, R/Ca2, V1 et V2), à la baie McAdam (zone V5) et à la baie Dorval (zone Vm1)

Nombre Nombre

Ne pas détenir plus de cinq (5) poules pondeuses par adresse.

Ne pas détenir de coq.

Aménagement et emplacement de l'abri pour poules

Ne détenir qu'un seul abri pour poules par adresse.

L'abri pour poules et le parquet extérieur seront situés dans une cour arrière clôturée.

L'abri pour poules sera aménagé de façon à assurer aux poules un espace à l'ombre en période chaude et un endroit sec et isolé en période froide. L'abri pour poules sera localisé à une distance minimale de deux (2) mètres des limites du terrain et un (1) mètre de l'habitation et ses dépendances et être situés à au moins 15 mètres de toute résidence (autre que celle du propriétaire et de l'exploitant).

L'abri comprendra un parquet grillagé de broches construit de manière à ce que les poules ne puissent en sortir librement.

La dimension minimale de l'abri pour poules devra correspondre à 0,37 m² par poule pondeuse et le parquet extérieur à 0,92 m² par poule pondeuse.

L'abri pour poules ne pourra pas excéder une superficie de plancher de 10 m², la superficie du parquet extérieur ne pourra excéder 10 m², la hauteur maximale de l'abri pour poules sera limitée à 2,5 m.

L'abri pour poules sera aménagé avec des matériaux esthétiques et compatibles avec l'environnement immédiat.

Entretien et hygiène

L'abri et son parquet extérieur seront maintenus dans un bon état de propreté.

Les excréments seront retirés de l'abri quotidiennement et le citoyen en disposera dans le bac destiné au compostage.

Santé et biosécurité

Les poules seront nourries et traitées de façon adéquate.

Les plats de nourriture et d'eau seront changés quotidiennement et conservés dans l'abri afin de ne pas attirer d'autres animaux, des rongeurs ou la faune ailée.

La nourriture sera entreposée dans un endroit à l'épreuve des rongeurs ou d'autres animaux.

Les eaux de nettoyage de l'abri ne se déverseront pas sur la propriété voisine.

L'influenza aviaire ou toute autre maladie contagieuse sera déclarée à un vétérinaire ou directement auprès du MAPAQ qui indiquera les mesures à prendre pour éviter une épidémie.

Aucune eau de surface ne sera utilisée pour abreuver et nettoyer l'abri pour poules et son parquet extérieur.

Une poule morte devra être retirée de la propriété dans les 24 h.

Les poules pondeuses ne seront pas gardées à l'intérieur d'une maison et de ses dépendances.

Bon voisinage

La nuit, les poules pondeuses devront être gardées à l'intérieur de l'abri.

Les odeurs liées aux poules ou au compost ne devront pas être perceptibles chez les voisins.

Les poules pondeuses seront gardées en permanence à l'intérieur de l'abri et du parquet : aucune poule « errante » ne sera tolérée.

<u>Vente</u>

Le citoyen s'engage à ne pas faire la vente d'oeufs, de viande, de fumier ou autres produits dérivés de cette activité.

Fin de l'élevage

Le gardien doit également démanteler l'abri pour poules et son parquet extérieur et s'assurer de disposer, de façon sécuritaire, des matériaux dans les 30 jours de la fin de la garde des poules pondeuses.

<u>Article 4</u>: L'article 5.5.1 est ajouté au règlement de zonage.

5.5.1 <u>CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS</u> <u>DANS LA ZONE (Ca)</u>

- 1. Les commerces de détail et les services en général;
- 2. Les services d'hébergement et de restauration (hôtel, motel, restaurant, pension, garderie, etc.);
- Les institutions et les équipements publics et communautaires;
- 4. Les commerces reliés à l'automobile;
- 5. Les établissements industriels qui ne sont la cause d'aucun bruit, fumée, poussière, odeurs, gaz, chaleur, éclats de lumière ou vibrations à l'extérieur des locaux où s'exerce l'activité. De plus, la superficie maximale de ces locaux industriels est fixée à 140 mètres carrés (1 500 pieds carrés);
- 6. Les activités récréatives en général et les marinas;
- 7. Les structures d'utilité publique de type A;
- 8. Les bâtiments et usages accessoires aux établissements principaux ci-haut mentionnés.

Article 5: Les zones Ca2, Ca3 et Ca4 seront assujetties aux mêmes règles que leur ancienne zone (RCa1). Le texte des articles 4.4 (dimensions du bâtiment principal), 4.5 (dimensions des bâtiments accessoires), 4.6 (implantation des bâtiments accessoires), 4.7 (apparence extérieure et matériaux de revêtement), 4.9.1 (clôtures, murs et haies), 5.2 (liste des zones) et 5.22 (marges de recul) sera modifié pour inclure les zones Ca2, Ca3 et Ca4.

<u>Article 6</u>: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors d'une séance du conseil tenue le 20 mars 2019.

(S) CLAIRE BOLDUC, PRÉFÈTE (S) LYNE GIRONNE, D.G. – SEC.-TRÉS. LYNE GIRONNE, D.G. – SEC.-TRÉS.

Plan ci-annexé faisant partie intégrante du présent règlement : plan du village de Laniel (5 mars 2019).

<u>03-19-103</u>

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE TERRAIN, LOTISSEMENT ET PRODUCTION D'UN RAPPORT POUR LA MISE EN DISPONIBILITÉ DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE AU LAC GAUVIN DANS LA VILLE DE BELLETERRE.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des études pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a eu lieu en janvier 2019, conformément aux procédures du Code municipal, afin d'obtenir des offres de services, pour la réalisation d'un inventaire terrain, du lotissement et de la production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Gauvin à Belleterre et que six (6) soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE « Services conseils Arnaud Warolin » est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lyne Ash appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

- D'ADJUGER le contrat de réalisation d'un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Gauvin (ville de Belleterre), à « Services conseils Arnaud Warolin », pour un montant de 16 217.72 \$ (taxes en sus). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres no. 01-2019 de la MRC.
- **D'AUTORISER** le premier versement (15%) représentant 2 432.66 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat et tout document relatif à la présente adjudication.

Information

GMR - RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

03-19-104

GMR - AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE 2 CONTENEURS « ROLL-OFF » POUR LES POURVOYEURS DU TNO LANIEL.

CONSIDÉRANT l'autorisation du conseil de la MRC du 20 février 2019 pour le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de 2 conteneurs « roll-off » pour les pourvoyeurs du TNO Laniel, soit un pour les matières recyclables et un pour les déchets (résolution N° 02-19-059);

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'appel d'offres a été publié dans le journal Le Reflet ainsi que sur le *Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec* (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée, soit :

Les Contenants Durabac inc., 32 471.24\$ (incluant les taxes)

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par Les Contenants Durabac inc. est la plus basse soumission conforme aux dispositions du devis de soumission (cahier des charges) – Projet N° 02-2019, du 28 février 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé appuyé par M. Maurice Laverdière et résolu unanimement

- D'AUTORISER l'acquisition de 2 conteneurs « roll-off » pour les pourvoyeurs du TNO Laniel, soit un pour les matières recyclables et un pour les déchets, auprès de l'entreprise Les Contenants Durabac inc, étant le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 32 471.24\$, taxes incluses, sous réserve que Les entreprises Durabac inc. transmettre à la MRC de Témiscamingue les documents suivants :
 - Déclaration annuelle de l'entreprise;
 - Le cautionnement de soumission et la lettre d'engagement signée par eux.

La préfète et la directrice générale – secrétaire-trésorière, sont par les présentes autorisées à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, la soumission reçue, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre l'entreprise Durabac et la MRC de Témiscamingue.

Information GMR - RÉCUPÉRATION DU VERRE - POSITION DE TRICENTRIS.

Les membres du conseil prennent acte du communiqué du 26 février 2019, émis par Tricentris, concernant leur appui à la recommandation d'Éco Entreprises Québec qui propose d'investir massivement dans les centres de tri et conditionneurs de verre québécois. Il est d'ailleurs mentionné la performance de Tricentris dans le traitement du verre (77 % sont revalorisés).

03-19-105

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – NOMINATION DE M. MARCO DÉNOMMÉ, À TITRE DE REPRÉSENTANT DU SECTEUR CENTRE, AUTRE QUE LA RISIT.

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par M. Alexandre Binette appuyé par M. Michel Roy et résolu unanimement

 DE NOMMER M. Marco Dénommé, maire de Saint-Eugène-de-Guigues, à titre de représentant du secteur centre (autre que la RISIT) sur le comité de sécurité incendie.

<u>Information</u>

SÉCURITÉ INCENDIE - SYSTÈME DE COMMUNICATION (TÉLÉAVERTISSEURS) ET SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) - RENCONTRE À PLANIFIER.

En juin 2018, un mandat fut accordé auprès de M. Richard Lefebvre pour réaliser un portrait des différentes technologiques disponibles pour les téléavertisseurs (pagets). Pour présenter le rapport, une réunion de travail aura lieu avec les membres du conseil; un doodle leur sera transmis pour bien cibler une date.

<u>03-19-106</u> CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - <u>CANDIDATURES POUR LA MÉDAILLE RÉGIONALE.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) remettra le 24 mai prochain une médaille régionale à une personne dont l'implication a permis de faire rayonner le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC de l'Abitibi-Témiscamingue doit soumettre une candidature;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion privée, des discussions ont eu lieu sur la candidature qui sera soumise pour la médaille régionale de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la candidature proposée par la MRC de Témiscamingue doit être tenue confidentielle:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lyne Ash

appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

 DE PROPOSER la candidature de la personne déterminée par les membres du conseil lors de la séance de travail pour la médaille régionale de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

<u>03-19-107</u>

DEMANDE D'APPUI DE LA POURVOIRIE DE LA RÉSERVE BEAUCHÊNE: PLANIFICATION DES CHEMINS FORESTIERS (VILLE DE TÉMISCAMING).

CONSIDÉRANT la consultation de cet hiver sur les coupes et les chemins forestiers;

CONSIDÉRANT l'importance de la pourvoirie la Réserve Beauchêne et son rayonnement qui dépasse les frontières de la région;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs de la forêt (table GIR) ont statué sur des objectifs et préoccupations à prendre en compte dans l'aménagement de la forêt publique., notamment la nécessité de s'assurer que la planification des chemins soit élaborée en concertation avec les gestionnaires de territoires fauniques structurés.

CONSIDÉRANT QUE la construction de nouveaux chemins (boucles) qui pénètrent dans les territoires fauniques structurés (pourvoiries) peut favoriser le braconnage et le prélèvement illégal rendant ainsi difficile le contrôle de l'exploitation de la faune sur ces territoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

- D'APPUYER la pourvoirie la Réserve Beauchêne dans ses démarches auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), pour éviter la création de nouveaux accès (ou de boucles) au périmètre de cette pourvoirie à droits exclusifs.
- DE DEMANDER au MFFP de trouver un compromis acceptable pour la pourvoirie et pour les compagnies forestières qui exploitent dans ce secteur.

03-19-108 SOMMET SUR LE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL INTERURBAIN

ATTENDU QUE la question du transport collectif interurbain à l'échelle régionale ou provinciale relève spécifiquement du ministère des Transports qui est responsable du transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l'autobus;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires;

ATTENDU QUE le transport collectif régional interurbain connaît de graves difficultés en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec et dans plusieurs régions du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Transports n'a aucune stratégie, politique, plan d'action ou moyen financier conséquent avec l'ampleur des défis associés au transport collectif régional interurbain;

ATTENDU QU'en mars 2018, la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a transmis un avis au ministère des Transports, présentant six recommandations afin de favoriser le maintien et le développement du transport collectif régional interurbain;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) ont contribué financièrement au maintien de lignes régionales de transport par autobus qui autrement seraient abandonnées;

ATTENDU QUE les solutions en place ont un caractère temporaire, alors que la problématique est permanente;

ATTENDU QUE la mobilité durable des personnes est essentielle en termes d'occupation, d'habitation, de vitalité et d'attractivité du territoire:

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par M. Luc Lalonde appuyé par Mme France Marion et résolu unanimement

 DE DEMANDER au ministre des Transports d'assumer pleinement la juridiction provinciale relative au transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l'autobus avec la mise sur pied d'un Sommet sur le transport collectif régional interurbain.

Information PANCARTE

Une nouvelle affiche sera préparée afin de mieux identifier le bureau de la préfète, Mme Claire Bolduc.

<u>Information</u> BIENNALE INTERNATIONALE D'ART MINIATURE DU TÉMISCAMINGUE

Le prix d'excellence en arts et culture de l'Abitibi-Témiscamingue met en nomination, chaque année, des projets ou artistes identifiés dans chaque MRC de la région. Il est possible de voter une fois par jour. Madame Marion, mairesse de Latulipe-et-Gaboury invite les membres du conseil et la population à aller voter en grand nombre, pour la Biennale internationale d'art miniature du Témiscamingue.

Information VISITE KIPAWA - TOURNOI DE PÊCHE

M. Norman Young, maire de Kipawa, remercie Madame Claire Bolduc de sa participation au tournoi de pêche sur glace qui a eu lieu sur le lac Kipawa, le 9 mars dernier.

<u>Information</u> PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Des questions sur la reconstruction des ponts du Grassy Narrow, sur les engagements pris par le gouvernement pour la coupe et les essences de bois à la suite de ladite reconstruction et sur les consultants engagés pour le projet Onimiki.

03-19-109 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Guy Abel appuyé par M. Michel Roy et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

N. B.: Prochain conseil de la MRC: 24 AVRIL 2019

Il est 21 h 03.

Claire Bolduc, préfète

Claire Bolone, og.

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.



